

Phrases et constructions verbales : quelques remarques sur les unités syntaxiques dans le français parlé

FRÉDÉRIC SABIO
(Université de Provence, DELIC)

La notion de construction verbale, qui a constitué l'un des thèmes majeurs du colloque de Besançon¹, ne paraît faire l'objet d'aucun consensus parmi les linguistes : il ne semble exister aucun accord quant à la définition et l'extension d'une telle unité ; et l'utilité même de la notion de construction est loin d'être unanimement défendue par les chercheurs. On note par exemple que la notion de construction verbale est très rarement introduite en tant que telle dans les grammaires du français parues depuis une dizaine d'années. Pour ne prendre que quelques exemples, ni Riegel *et al.* (1994), ni Le Goffic (1993), ni Wilmet (1998), ni Gardes-Tamine (1988) ne lui accordent un statut central : le terme de construction est globalement très peu présent dans l'index de ces ouvrages ; et quand la notion y est signalée, elle tend plutôt à désigner certains sous-types spécifiques comme construction impersonnelle, construction pronominale.

Si les constructions jouissent de si peu de faveur, c'est bien évidemment parce que la notion de phrase est supposée rendre des services suffisants dès lors qu'il s'agit de caractériser l'unité syntaxique "maximale". Pourtant, malgré sa longue installation dans notre tradition grammaticale, des linguistes d'horizons assez divers ont montré que la phrase ne constituait pas nécessairement une bonne unité d'analyse syntaxique, tout particulièrement pour la description de l'oral.

Cet article propose de revenir sur certaines insuffisances attachées à la notion de phrase, en montrant que d'autres solutions descriptives paraissent possibles. Le propos sera illustré avec des extraits issus de corpus de français parlé².

1 Colloque "Constructions verbales et production de sens", 26 au 28 janvier 2006, Université de Franche-Comté.

2 Sauf indications contraires, les extraits oraux proviennent du corpus CORPAIX (Université de Provence).

1. La phrase : une unité controversée

Comme le note G. Kleiber dans un article au titre éloquent (*Faut-il dire adieu à la phrase?*),

Depuis une quinzaine d'années environ, des auteurs d'horizons différents contestent fortement la pertinence linguistique de cette apparemment solide et incontournable catégorie qu'est la phrase et proposent à sa place de nouvelles unités de segmentation présentées comme étant plus précises, plus opératoires, plus rigoureuses. (Kleiber 2003 : 17).

C'est le cas de plusieurs linguistes comme A. Berrendonner (1990, 1993) ou C. Blanche-Benveniste (2001) qui ont souvent insisté sur le caractère inefficace de la phrase en tant qu'outil de description syntaxique. Cette dernière note par exemple que :

[La phrase] fonctionne comme une unité de représentation commune de la langue, et la grammaire scolaire l'a installée dans ce rôle. Mais cela n'implique pas que ce soit une unité efficace pour la description grammaticale. (Blanche-Benveniste 2001 : 7).

Comme chacun sait, l'unité *phrase* a reçu quantité de définitions qui mêlent, dans une très suspecte hétérogénéité, des considérations grammaticales, pragmatiques, psychologiques, sémantiques, graphiques et prosodiques.

Afin d'examiner de façon critique la valeur empirique qu'on peut accorder à de telles définitions, nous partirons d'emblée de quatre présentations qui semblent représentatives des conceptions les plus courantes :

1. La phrase s'y trouve définie selon deux critères. D'abord, elle est l'ensemble de mots (coïncidant éventuellement avec un seul) que l'utilisateur de naissance accepte comme complet, c'est-à-dire se suffisant à lui-même et n'exigeant pas d'addition pour être grammaticalement correct et sémantiquement interprétable. Le second critère est formel : un certain contour intonational indique les frontières de la phrase, quelle que soit la forme matérielle de ce contour d'une langue à l'autre et au sein d'une même langue. (...) la phrase est considérée dans ses rapports avec celui qui la profère, relié lui-même à un auditeur (C. Hagège 1985 : 207-208).
2. Phrase : système d'articulations liées entre elles par des rapports phonétiques, grammaticaux, psychologiques, et qui, ne dépendant grammaticalement d'aucun autre ensemble, est apte à représenter pour l'auditeur l'énoncé complet d'une idée conçue par le sujet parlant (J. Marouzeau 1961 : 177).
3. On peut caractériser une phrase par un certain nombre de traits :
 - a) des caractéristiques prosodiques, telles que l'intonation et la pause (...)
 - b) des caractéristiques purement syntaxiques : de ce point de vue, une phrase est une unité autonome, ce qui signifie qu'elle n'entretient pas de relation de dépendance avec son entourage (...) (J. Gardes-Tamine 1988 : 9-10).
4. La phrase constitue l'unité supérieure, à la fois complète et autonome, susceptible d'être décrite au moyen d'un ensemble de règles morpho-syntaxiques. Elle est

formée de constituants (elle est construite) sans être elle-même un constituant (...) Cette double propriété fait de la phrase le cadre à l'intérieur duquel se déploient et se décrivent le réseau de relations (les fonctions grammaticales) et les classes d'unités (...). (M. Riegel, J.-C. Pellat, R. Rioul 1994 : 104-105).

Ces présentations entendent saisir la phrase selon les trois types de critères suivants :

a. critère locutoire : la réalisation de la phrase est le fait d'un *locuteur* qui en réalise l'assemblage et la profère à son interlocuteur (présentations 1 et 2 *supra*).

b. critère prosodique ou graphique : la phrase se caractérise par certaines *propriétés prosodiques ou graphiques*, valant comme indices de sa "complétude" (intonation terminale, conclusive, point à l'écrit...) (présentations 1 et 3).

c. critère grammatical : la phrase constitue une *unité maximale d'organisation syntactico-sémantique*, caractérisée par une certaine autonomie structurelle (les quatre présentations) ; en outre, les éléments internes à la phrase sont reliés par des règles morpho-syntaxiques et peuvent être décrits selon la fonction grammaticale qu'ils exercent (présentation 2 et 4).

Nous voudrions évaluer dans les grandes lignes la valeur de ces différents critères en émettant l'idée que cette triple saisie de l'unité phrastique repose sur une conception trop idéalisée, selon laquelle l'organisation en unités syntaxiques, en tours de parole et en groupes prosodiques ou graphiques auraient à se joindre dans une nécessaire coextensivité. Or, les faits montrent clairement que l'adéquation syntagmatique de ces trois types de phénomènes est certes possible, mais en aucun cas nécessaire : une approche descriptivement adéquate devrait donc admettre que l'activité locutoire, la structuration syntactico-sémantique et le regroupement en séquences prosodiques ou graphiques peuvent être en relation de *recouvrement partiel*, et amener à renoncer à la conception trop unificatrice qu'implique le recours à la phrase.

Dans un premier temps, nous examinerons de façon conjointe le critère *c* (la phrase comme unité maximale de structuration syntaxique) et le critère *a* (la phrase comme unité d'énonciation).

Ensuite, nous montrerons à l'aide d'exemples écrits et oraux que l'idée d'une nécessaire coextensivité entre unité maximale d'organisation syntaxique (critère *c*) et unité maximale d'intégration prosodique ou graphique (critère *b*) n'a aucune assise descriptive claire.

En troisième lieu, on reviendra sur la phrase comme cadre des relations de dépendance syntaxique (critère *c*).

1.1. Complétude syntaxique et activité locutoire

Les extraits de C. Hagège et de J. Marouzeau cités *supra* semblent tenir pour fondamentale la coïncidence stricte entre les unités syntaxiques et les unités d'énonciation.

Phrases et constructions verbales :

quelques remarques sur les unités syntaxiques dans le français parlé

Or l'analyse des textes dialogués montre qu'il n'y a rien de structurellement obligé à ce que l'unité syntaxique maximale soit le fait d'un locuteur donné et d'un seul. De fait, dans bon nombre de productions orales mettant en jeu plusieurs locuteurs, les "phrases" (au sens grammatical) n'apparaissent pas comme des objets finis que les locuteurs se renvoient au gré des discussions, mais plutôt comme des ouvrages linguistiques toujours susceptibles d'être réalisés à plusieurs³. Soit l'exemple :

(1) L1 : parce que vous comprenez que ça fait quand même une somme je j'ai acheté des lunettes euh

L2 : oui qui sont très peu remboursées hein

Si l'on voulait analyser la partie soulignée de cet échange en se fondant sur les propositions descriptives de C. Hagège (voir *supra*), on devrait admettre paradoxalement que le segment conjointement produit par les deux locuteurs (*j'ai acheté des lunettes... qui sont très peu remboursées*) constitue une seule phrase en vertu du fait qu'il s'agit d'une seule et même construction syntaxique, mais que les interventions de L1 et L2 constituent chacune une phrase différente si l'on prend en considération le changement de locuteur. Il est évident que ce paradoxe ne trouvera aucune solution tant que l'on maintiendra un lien rigide entre déroulement syntaxique et activité d'énonciation.

Les corpus oraux de type conversationnel fourmillent de séquences dans lesquelles l'élaboration syntaxique s'apparente à un exercice collectif. Dans les exemples suivants, le second locuteur se moule dans la structure syntaxique initiée par le premier.

(2) L1 : je suis venu à l'émission pour répondre aux questions que se posent les auditeurs de France-Inter

L2 : et qu'on vous pose aussi de temps en temps

L1 : et qu'ils posent voilà

L2 : et que nous posons aussi

(3) L1 : normalement il faudrait faire un puisard

L2 : oui pour la récupérer pardi

L1 : et mettre des cailloux dedans eh

L2 : oui pour que l'eau oui

L1 : des gros cailloux pour que pour faire écouler l'eau

(4) L1 : on faisait venir les

L2 : les copains les copines

L1 : tous les gamins les gamines du quartier tous les bons copains

(5) L1 : ma femme elle faisait le chou il mange il avait pris les

L2 : le trognon oui

L1 : le gros trognon du chou là voyez

Ces exemples ont pour caractéristique d'amener le second locuteur à fournir une suite syntaxique aux paroles du premier, soit qu'il s'agisse d'un développement qui n'avait rien

3 Voir Loufrani (1981) et (1984), qui avait parlé à ce sujet de "locuteur collectif".

Phrases et constructions verbales :

quelques remarques sur les unités syntaxiques dans le français parlé

dans les granges, dans le pré, dans les salles de cafés... Cet exemple montre que les structures grammaticales sont à même de “résister” aux changements de locuteurs : c’est ainsi que le locuteur qui réalise la séquence *dans les salles de cafés aussi* fournit l’objet locatif du verbe *se passer*, donné par un autre locuteur cinq tours de parole plus tôt. Abandonner la notion de phrase, c’est accepter de reconnaître qu’il n’y a pas de coextensivité obligée entre le plan de la syntaxe et celui de l’énonciation.

1.2. Syntaxe et tronçons prosodiques ou graphiques

Nous aborderons à présent l’idée selon laquelle les critères prosodiques ou graphiques peuvent permettre de segmenter les discours en phrases.

L’organisation supra-segmentale de tout document sonore fait apparaître une opposition assez aisément perceptible entre les phénomènes de terminalité et les phénomènes de continuité prosodique. Ils permettent une segmentation fondamentale du discours en “tronçons intonatifs”, c’est-à-dire en séquences prosodiques généralement bornées à droite par un ton bas extrême de nature conclusive⁴. Les définitions de la phrase qui ont été rappelées plus haut sont fondées sur la nécessité d’une correspondance rigoureuse entre l’unité maximale d’organisation syntactico-sémantique, et l’unité maximale d’intégration prosodique (tronçons intonatifs). Or il est fréquent qu’un seul et même groupe de construction verbale soit produit en plusieurs tronçons successifs. Nous avons déjà évoqué plus haut le cas des constructions syntaxiques réalisées collectivement. Mais le même phénomène de disjonction s’observe bien évidemment chez un seul locuteur, comme dans les exemples oraux suivants, dans lesquels la double barre symbolise une intonation de type conclusif :

- (8) il a fallu que je le relise une deuxième fois pour que je rentre dans vos phrases // avec beaucoup de plaisir d’ailleurs //
- (9) quand je sors de la consultation je suis euphorique // parce que j’ai aimé être avec les gens //
- (10) je travaille // le moins possible mais je travaille quand même tous les jours //

De nombreux exemples de disjonction intonative se rencontrent également en cas de pluri-instanciation d’une position rectionnelle, que nous analysons comme un effet de listage paradigmatique. Ainsi, dans l’un des corpus que nous avons étudiés, il est assez fréquent que le second tronçon intonatif contienne la réédition d’un élément lexical donné précédemment, suivi par une extension quelconque :

- (11) j’ai trouvé ça admirable // admirable parce que ça rejoint un petit peu ce que je pense //
 - (12) rien ne se fait dans la vie sans la peur // sans la peur ou sans la colère //
 - (13) j’ai beaucoup de copines qui me téléphonent pour me parler // me parler d’elles //
- D’autres exemples de disjonction apparaissent dépourvus de réédition lexicale :

4 Voir Blanche-Benveniste *et al.* (1990).

- (14) ça m'a semblé évident qu'il fallait que je fasse médecine pour voir comment ça se passait // comment les gens pouvaient tomber malades et mourir //
- (15) je mets ma musique // c'est-à-dire les morceaux qui me rassurent //
- (16) c'était comme s'il était de ma famille // comme si on s'était déjà parlé //

Ces extraits de corpus illustrent le fait qu'une seule et même construction syntaxique peut être donnée en plusieurs blocs séparés, et que l'idée selon laquelle l'intonation conclusive aurait à coïncider systématiquement avec la fin des constructions syntaxiques est très réductrice.

Nous terminerons par un exemple emprunté à la littérature, et qui nous semble particulièrement illustratif : dans l'extrait suivant⁵, M. Duras organise une seule construction syntaxique en cinq tronçons graphiques, créant un effet de "scansion" particulier :

- (17) On aurait dit des plantes, des choses comme ça, intermédiaires, des sortes de végétaux, des plantes humaines, à peine nées que déjà mourantes, à peine vivante que déjà mortes. Oui, des choses innocentes et punies. Des arbres. Des arbres privés d'eau et de terre, punis. Condamnés à s'affaler comme des êtres humains là sous nos yeux.

Comme précédemment, nous mettons en évidence l'organisation de l'extrait en disposant sur un axe horizontal l'avancée syntagmatique, et de manière verticale les diverses réalisations du complément du verbe :

- (18) On aurait dit des plantes,
des choses comme ça,
intermédiaires,
des sortes de végétaux,
des plantes humaines, à peine nées que déjà mourantes,
à peine vivante que déjà mortes.
- Oui, des choses innocentes
et punies.
- Des arbres.
- Des arbres privés d'eau
et de terre,
punis.
- Condamnés à s'affaler comme des êtres humains (...)

on aurait dit

cela

Cette présentation montre que l'on a bien affaire à une construction unique : une séquence verbale (*on aurait dit*) qui régit une position complément réductible au pronom *cela* ; l'extrait en son entier pouvant être résumé par *on aurait dit cela*. La longue liste

⁵ Emily L., 1987, Éditions de Minuit.

Phrases et constructions verbales :

quelques remarques sur les unités syntaxiques dans le français parlé

d'éléments lexicaux qui réalisent la position complément est segmentée en plusieurs tronçons graphiques successifs, créant cet effet rythmique particulier. On voit qu'ici, dire qu'il y a une seule phrase ne rendrait pas justice à l'organisation graphique voulue par l'auteur ; mais dire qu'il y en a cinq ne serait pas plus satisfaisant, puisque cela reviendrait à laisser totalement dans l'ombre la structure syntaxique du passage.

Face à de tels exemples, il apparaît impossible de s'en tenir au postulat de la *coextensivité nécessaire* entre ordre syntaxique et ordre prosodique (ou graphique).

1.3. La phrase comme cadre de la dépendance syntaxique⁶

La phrase est régulièrement définie comme le cadre à l'intérieur duquel s'expriment les relations grammaticales, et au-delà duquel aucune relation de dépendance structurelle ne peut s'exercer. Nous examinerons rapidement le premier de ces deux critères, en revenant sur le flou relatif qui entoure la notion de *dépendance syntaxique*.

Que l'on use du terme de dépendance (citation de J. Gardes-Tamine, citation 3 *supra*), ou que l'on évoque les règles morpho-syntaxiques ou la notion de construction pour caractériser la phrase (Riegel *et al*, citation 4 *supra*), la difficulté consiste à préciser les limites de ce que l'on doit tenir pour un véritable fait de dépendance syntaxique. Le risque serait ici de s'enfermer dans un raisonnement circulaire revenant à dire que la phrase est le cadre désigné des dépendances syntaxiques, tout en analysant *a priori* comme fait de dépendance syntaxique n'importe quel type de relation linguistique s'inscrivant à l'intérieur des limites d'une phrase. Or, à la suite d'autres chercheurs⁷, nous insisterons sur la nécessité de distinguer, au sein même de la "phrase", entre deux types de relations bien distinctes : des relations de dépendance syntaxique "classiques" et des relations d'un autre ordre, qui échappent au domaine de la complémentation verbale *stricto sensu*. Comme l'écrit C. Blanche-Benveniste :

Ce n'est pas seulement dans l'*au-delà* de la phrase qu'il faudrait placer une répartition entre syntaxe et non-syntaxe, mais, pour ainsi dire, dans l'*en-dedans* de ce qu'on entend par *phrase*. (Blanche-Benveniste 2001 : 7).

Les éléments qui dépendent syntaxiquement d'un verbe constructeur présentent certaines caractéristiques bien connues⁸ : ils sont le plus souvent pronominalisables, peuvent être affectés par les modalités portées par le verbe et faire l'objet d'un clivage entre *c'est* et *qu-*. Ainsi le constituant introduit par *pour* est clairement dépendant du verbe dans l'énoncé :

(19) ils mettaient des sous dessus *pour que le vœu soit exaucé*

6 Nous n'évoquerons ici que les constructions bâties autour d'un verbe recteur, sans rien dire des constructions proprement nominales.

7 Voir Blanche-Benveniste *et al.* (1984), Blanche-Benveniste *et al.* (1990), Deulofeu (1991).

8 Pour une analyse de la dépendance syntaxique menée dans le cadre théorique de l'Approche pronomiale, voir Blanche-Benveniste, *et al.* (1984).

En effet, on peut le pronominaliser (ils mettaient des sous dessus pour cela), le cliver (c'est pour que le vœu soit exaucé qu'ils mettaient des sous dessus), et l'affecter d'un contraste de modalité (ils mettaient des sous dessus pour que le vœu soit exaucé, et non pas pour le seul plaisir de gaspiller leur argent) : ce syntagme, qui est sous la dépendance syntaxique de mettre, peut en conséquence être dit, construit par le verbe ; autrement dit, il exerce auprès de lui une véritable fonction de complément.

Il est en revanche des cas où aucune dépendance de ce type ne peut être observée. Soit cette autre séquence introduite par *pour* :

- (20) L'amas de briques s'effondra à côté de lui *pour disparaître en partie sous le sol* (corpus écrit)

La relation à une forme pronominale est inenvisageable⁹ (?? l'amas de briques s'effondra à côté de lui *pour cela*) ; le clivage est tout aussi inadéquat (?? c'est pour disparaître en partie sous le sol que l'amas de briques s'effondra à côté de lui) ; enfin, le contraste de modalité est exclu (?? L'amas de briques s'effondra pour disparaître en partie sous le sol *et non pas pour provoquer un accident*). Il apparaît ainsi que les syntagmes en *pour* et en des exemples 19 et 20 sont très distincts grammaticalement et sémantiquement : contrairement à la séquence en *pour* du premier énoncé, celle du second exemple n'entretient aucune dépendance syntaxique avec le verbe *s'effondrer*, et de ce fait doit être considérée comme un syntagme non régi qui demeure extérieur au réseau de relations tissé par le verbe. Une telle opposition entre éléments régis et non régis se retrouve de manière extrêmement générale, comme dans les paires d'exemples suivantes (voir Benzitoun, à paraître, et Debaisieux, à paraître) :

- (21) il viendra *quand il le décidera* [séquence en *quand* régie par le verbe]
 donc il y avait pas tellement de circulation euh + c'était un temps euh sec + donc pas de pluie non plus + et euh donc nous arrivions dans le bourg + *quand* + je me suis aperçu qu'il se trompait de direction [séquence en *quand* non régie par le verbe]
- (22) nous pensions dormir + à la frontière + *parce que le chemin était vraiment très long* [séquence causale régie par le verbe]
 ça a été une école de vie qui m'a permis euh bien souvent à savoir euh + et à apprendre à me taire avant de juger + *parce que malheureusement on est parfois amené à porter beaucoup de jugements de valeur* [séquence causale non régie par le verbe]

Les approches syntaxiques fondées sur la phrase ne reconnaissent généralement pas clairement ce double niveau de relations (dépendanciennes et non dépendanciennes) en jeu dans la constitution des énoncés ; la conviction bien ancrée selon laquelle tout constituant interne à la phrase pourrait en dernier ressort être analysé comme un *sujet*

⁹ Les énoncés semblent toutefois rester relativement acceptables, mais ils ne possèdent plus aucun lien avec l'énoncé de départ, ce qu'on marque ici par ??.

Phrases et constructions verbales :

quelques remarques sur les unités syntaxiques dans le français parlé

ou comme un type de *complément* (fut-il complément “de phrase”) obscurcit l’analyse plus qu’elle ne l’éclaire.

La terminologie usuelle entretient du reste la confusion. Par exemple, conformément à la tradition, les auteurs de la *Grammaire Méthodique du Français* désignent par le même terme, “propositions subordonnées circonstancielles”, certains constituants qui sont sous la dépendance syntaxique du verbe constructeur, comme :

(23) *quand il arriva*, nous le saluâmes (506)

et d’autres, qui ne paraissent entretenir avec le verbe aucun lien de type rectionnel :

(24) il vient de pleuvoir, puisque la chaussée est mouillée (507)

(25) s’il était généreux avec les uns, il était bien mesquin avec les autres (508)

(26) pourvu que mon voleur me rende mes papiers d’identité, je lui abandonne le reste (512)

Le terme de “complément circonstanciel” connaît aussi ce double emploi, utilisé parfois pour désigner un authentique complément du verbe :

(27) Pierre a éternué pendant le discours du président (142)

(28) ils sont partis en vacances avec leurs enfants (143)

mais qui sert également à nommer certains éléments extérieurs à la construction verbale :

(29) il s’est engagé dans la Légion, en dépit de mes efforts pour l’en décourager (143)

(30) franchement, votre livre est mauvais (143)

(31) heureusement (que) Jean n’en sait rien (376)

On gagnerait bien sûr à ne pas user des mêmes termes pour décrire les éléments de la rection verbale, qui sont un exemple de dépendance syntaxique, et les éléments placés hors rection, qui restent extérieurs à la syntaxe verbale.

Mais ces exemples montrent surtout que la phrase ne peut guère être tenue pour une unité très adaptée à la description des dépendances syntaxiques, dans la mesure où plusieurs types de relations grammaticales peuvent s’y réaliser, dont une partie seulement relève de la rection.

2. Pour une conception non-phrastique des relations grammaticales

Le modèle descriptif élaboré par notre équipe¹⁰ n’est fondé sur aucune segmentation préalable en phrases. Sa caractéristique est de concevoir l’organisation grammaticale comme le produit d’une interaction entre deux niveaux structurels différents : le niveau de la micro-syntaxe, qui étudie les configurations rectionnelles ; et un second niveau, que

¹⁰ Voir Blanche-Benveniste *et al.* (1990), Deulofeu (2003).

nous désignons *macro-syntaxe*, qui rend compte notamment de certains regroupements non rectionnels¹¹.

Du point de vue de la micro-syntaxe, les énoncés sont essentiellement conçus comme une suite de *constructions*, qu'il s'agisse de constructions verbales, nominales ou autres. Ainsi, les cinq séquences parenthésées de l'extrait suivant constituent autant de constructions verbales dans la mesure où chacune d'entre elle s'organise autour d'un verbe constructeur, accompagné d'éléments (à fonction de sujet, d'objet ou d'ajout) qui forment sa rection :

- (32) [l'organisation de l'Association tourne autour d'un siège qui est à Paris] [et puis euh dans les plus grandes villes de France il y a des fraternités + comme celle de Marseille dans le- dans laquelle je travaille] + [la fraternité de Marseille est donc euh régie par une directrice] [et il y a une dizaine de permanents appelés euh salariés qui évoluent qui eux travaillent à temps plein euh dans l'Association] [et chaque permanent euh est responsable d'un arrondissement]

Certes, dans ce passage, les constructions ne diffèrent guère de ce que le sens commun tiendrait pour des phrases. Mais il n'en va pas toujours de même, par exemple dans les énoncés suivants issus de corpus oraux :

- (33) [une trop grosse corbeille] [eh ben on pouvait pas monter avec l'ascenseur]
 (34) [c'est un cimetière] [je crois pas qu'il y en a beaucoup d'autres comme celui-là]
 (35) [tu es bilingue] [il y a quelqu'un qui vient te parler en corse] [tu bé tu réponds en corse]
 (36) [il me dirait qu'il m'a trouvé une place ailleurs] [je partirais de suite]

C'est ici qu'intervient le niveau de la macro-syntaxe : si ces quatre énoncés s'organisent chacun en une suite de plusieurs constructions (entre parenthèses) dont l'étude interne relève de la micro-syntaxe, il est nécessaire de les analyser aussi du point de vue de la macro-syntaxe afin de rendre compte du schéma de regroupement binaire qui les caractérise : pour prendre le premier de ces exemples, entre la construction nominale *une trop grosse corbeille* et la construction verbale *on pouvait pas monter avec l'ascenseur* se crée un lien particulier d'association macro-syntaxique qui fait de la première séquence le *préfixe* de la seconde, dans une relation macro-syntaxique de type *préfixe/noyau* :

- (37) [une trop grosse corbeille]_{préfixe} [eh ben on pouvait pas monter avec l'ascenseur]_{noyau}

Le mode de rattachement entre ces deux constructions successives n'est pas d'ordre constructionnel dans la mesure où la première séquence n'est pas régie par un des termes de la seconde, ni la deuxième séquence par un des termes de la première.

¹¹ Le niveau de macro-syntaxe ne se limite pas strictement à la description des relations non rectionnelles, même si celles-ci constituent un domaine d'analyse tout à fait crucial, en particulier pour la description de l'oral. Ce court article ne nous permet pas d'être plus précis à ce propos. Pour un exemple d'analyse macro-syntaxique appliquée à certaines relations rectionnelles, voir Sabio (2006).

Phrases et constructions verbales :

quelques remarques sur les unités syntaxiques dans le français parlé

Le fait de reconnaître l'existence de deux types distincts de relations grammaticales – celui des constructions micro-syntaxiques et celui des associations macro-syntaxiques – présente l'avantage de rompre avec la conception qui veut voir dans la phrase le cadre “naturel” des relations de dépendance syntaxique.

L'intérêt d'une distinction entre les deux niveaux de structure apparaît aussi très clairement dans le cas des phénomènes de disjonctions prosodiques ou graphiques illustrés dans la première partie de cet article : puisque les unités de micro- et de macro-syntaxe sont en relation de recouvrement partiel, on acceptera sans difficulté particulière de dire que dans l'énoncé suivant, donné en deux tronçons intonatifs :

(38) quand je sors de la consultation je suis euphorique // parce que j'ai aimé être avec les gens //

on a une seule construction de micro-syntaxe, régie par le constructeur *aimer*, et une organisation macro-syntaxique en deux noyaux séparés. Dans notre perspective, la question de savoir si on a ici affaire à une ou à deux phrases n'a pas à être posée.

3. Conclusion

La notion de phrase se fonde sur le postulat d'une nécessaire coextensivité entre trois ordres d'organisation langagière : unité de “comportement locutoire”, cadre de la dépendance syntaxique, séquence prosodique ou graphique. Or le recouvrement entre ces trois niveaux n'apparaît bien souvent que partiel, qu'il s'agisse de plusieurs locuteurs produisant communément une même construction syntaxique, d'une construction syntaxique disjointe par des moyens prosodiques ou graphiques, de plusieurs constructions unies au sein d'un même tronçon intonatif, ou d'une structure dont les différents syntagmes ne sont pas liés par une relation de pure dépendance syntaxique. Il semble que l'observation de ces phénomènes ne fasse pas qu'affaiblir le concept de phrase mais qu'elle le rende en fin de compte inopérant ; en effet, quiconque voudrait garder la phrase comme outil de description linguistique serait contraint de choisir entre les deux solutions suivantes :

- soit s'en tenir au postulat de coextensivité impliquée par la définition de la phrase, et devoir finalement écarter tout un ensemble de données (orales comme écrites) qui n'entrent pas dans le cadre préétabli ;
- soit adopter une définition “édulcorée” de la phrase d'où serait écartée la contrainte de coextensivité, et aboutir fatalement à une conception parcellisée, où l'on s'autoriserait par exemple à parler de “phrases prosodiques” ou de “phrases syntaxiques”. Mais une telle solution ne constituerait évidemment qu'un tour de passe-passe terminologique puisque le terme “phrase” deviendrait du coup dénué de contenu propre, pour équivaloir, selon les cas, à “groupe de construction

verbale”, “tronçon intonatif”, “intervention du locuteur” ou à quelque autre sorte de “grande unité”.

La première conception a comme principal défaut, on l’a vu, d’être descriptivement inadéquate, tout particulièrement pour la description des énoncés oraux, et la seconde d’être hétérogène et d’impliquer la non existence de la phrase comme unité formelle indépendante.

L’approche dans laquelle nous nous inscrivons a renoncé à faire de la phrase une unité centrale pour la description syntaxique et a choisi de se fonder sur la notion de construction syntaxique qu’il est possible de définir sur une base formelle. Ce choix nous a conduits à distinguer deux niveaux de structuration grammaticale qui se trouvent conjointement à l’œuvre dans la production des énoncés : la micro-syntaxe et la macro-syntaxe. Bon nombre de phénomènes recensés dans les grammaires comme des exemples de phrases “atypiques” (détachements, épexégèses, énoncés inachevés, coordinations à valeur subordonnante...¹²) peuvent être décrits comme le produit de l’interaction entre ces deux niveaux de structure.

Références

- BENZITOUN, Christophe (à paraître), “Examen de la notion de subordination. Le cas des *quand* ‘insubordonnés’”, in *Coordination et subordination. Diversité des langues et modélisations, Faits de Langue*, 28, Paris : Ophrys.
- BERRENDONNER, Alain, 1990, “Pour une macro-syntaxe”, *Travaux de linguistique*, XXI, 25-36.
- BERRENDONNER, Alain, 1993, “La phrase et les articulations du discours”, *Le français dans le monde*, février-mars 1993, 20-26.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire, 2001, “Phrase et construction verbale”, in Le Goffic, P. & M.-A. Morel (éds.), *Y a-t-il une syntaxe au-delà de la phrase ?*, Verbum, t. XXIV, N° 1-2, 7-22, (numéro spécial).
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire & Mireille BILGER & Christine ROUGET & Karel v.d. EYNDE & Piet MERTENS, 1990, *Le français parlé. Etudes grammaticales*, Paris : Éditions du C.N.R.S.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire & José DEULOFEU & Jean STÉFANINI & Karel v.d. EYNDE, 1984, *Pronom et syntaxe. L’approche pronominale et son application en français*, Paris : SELAF.
- DEBAISIEUX, Jeanne-Marie (à paraître), “Quel statut syntaxique pour les propositions ‘subordonnées circonstancielles’ ? La distinction entre dépendance grammaticale et dépendance macro-syntaxique comme moyen de résoudre les paradoxes de la subordination”, Actes du colloque “Coordination/subordination” organisé à l’Université de Paris III, 2005.
- DEULOFEU, José, 1991, “La notion de dépendance syntaxique dans l’approche pronominale”, *L’information grammaticale* L, 19-24.
- DEULOFEU, José, 2003, “L’approche macrosyntaxique en syntaxe : un nouveau modèle de rasoir d’occam contre les notions inutiles ?”, *SCOLIA*, XVI, 77-95.

12 Voir Deulofeu (2003).

Phrases et constructions verbales :

quelques remarques sur les unités syntaxiques dans le français parlé

GARDES-TAMINE, Joëlle, 1988, *La grammaire 2*, Paris : Armand Colin, (coll. Coursus).

HAGÈGE, Claude, 1985, *L'homme de paroles*. Paris : Fayard.

KLEIBER, Georges, 2003, "Faut-il dire adieu à la phrase ?", *L'information grammaticale*, 98, 17-22.

LE Goffic, Pierre, 1993, *Grammaire de la phrase française*, Paris : Hachette éducation.

LOUFRANI, Claude, 1981, "Locuteur collectif ou locuteur tout court", *Recherches sur le français parlé*, III, 215-243.

LOUFRANI, Claude, 1984, "Le locuteur collectif. Typologie de configurations discursives", *Recherches sur le français parlé*, VI, 169-193.

MAROUZEAU, Jules, 1961, *Lexique de la terminologie linguistique*. Français, allemand, anglais, italien. Paris : Librairie orientaliste Paul Geuthner.

RIEGEL, Martin & Jean-Christophe PELLAT & René RIOUL, 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF.

SABIO, Frédéric, 2006, "L'antéposition des compléments dans le français contemporain : l'exemple des Objets Directs", *Linguisticae Investigationes*, numéro spécial édité par Kim Gerdes et Claude Muller.

WILMET, Marc, 1998, *Grammaire critique du français*, 2^e édition, Paris : Hachette/Duculot.